

DECISION 2(VIII)

PROJETS ET ACTIVITES PREALABLES AUX PROJETS

Le Conseil international des bois tropicaux,

Ayant examiné, à sa huitième session, les recommandations des trois comités permanents au sujet des projets, telles qu'elles figurent dans les documents PCM(VI)/D.1, PCF(VI)/18 et PCI(VI)/D.1,

1. Décide

i) D'approuver les projets ci-après:

- | | |
|--------------------------------|---|
| PD 7a/87 Phase II
Rev.1 (M) | Informations statistiques et indicateurs de marché:
a: Elaboration du bulletin mensuel, produits des
forêts tropicales dans le commerce international du
bois - Phase II |
| PD 82/90 (M) | Colloque sur les questions relatives aux
incitations en vue de promouvoir une mise en valeur
durable des forêts tropicales |
| PD 74/90 (F,I) | Possibilités de promouvoir une utilisation durable
et écologiquement justifiée des forêts tropicales
humides |
| PD 75/90 (F) | Développement de résistance génétique à l'insecte
nuisible <u>Phytolyma lata</u> pour l'Iroko, bois dur
tropical |
| PD 76/90 (F) | Séminaire d'élaboration d'un projet d'établissement
d'un réseau de centres des ressources génétiques
pour l'adaptation à l'élévation du niveau des mers |
| PD 77/90 (F) | Création d'une parcelle pilote de sylviculture en
forêt dense au Congo |
| PD 78/90 (F,I) | Table ronde/séminaire sur la promotion d'une image
positive de l'aménagement viable des forêts
tropicales |

- PD 81/90 (F) Etude et application de systèmes de gestion forestière dans les forêts tropicales et subtropicales humides des réserves de production forestière de Choré et de Bajo Paragua
- PD 83/90 (F,I) Recherche et développement en exploitation forestière
- PD 84/90 (F) Mise en place d'une parcelle de démonstration pour la restauration des forêts sérieusement touchées par le feu au Kalimantan oriental [Phase II de PD 17/87 (F)]
- PD 85/90 (F) Assistance technique pour le plan directeur de plantations forestières
- PD 86/90 (F) Réseau international pour le développement des ressources humaines en matière d'aménagement des forêts tropicales (Phase I)
- PD 88/90 (F) Exploitation durable en futaie jardinée de l'Acajou de Bolivie
- PD 89/90 (F) Aménagement forestier à long terme et développement des ressources humaines en Indonésie
- PD 63/90 Rev.1 (I) Construction de logements construits avec des arbres de petit diamètre, des éclaircies de plantations et des sommets et branches d'arbres
- PD 80/90 (I) Seconde consultation sur l'industrie du bois et produits dérivés

ii) D'autoriser le financement pour exécution immédiate des projets suivants:

- PD 82/90 (M)
PD 53/89 Rev.1 (F)
PD 71/89 Rev.1 (F)
PD 74/90 (F)
PD 75/90 (F)
PD 76/90 (F)
PD 78/90 (F)
PD 84/90 (F)
PD 86/90 (F)
PD 89/90 (F)
PD 12/87 (I)

iii) D'autoriser le financement pour exécution immédiate, dès que des fonds d'affectation préalable deviendront disponibles au Compte spécial, des projets suivants:

PD 7a/87 Phase II Rev.1 (M)
 PD 77/90 (F)
 PD 81/90 (F)
 PD 83/90 (F,I)
 PD 85/90 (F)
 PD 88/90 (F)
 PD 63/89 Rev.1 (I)
 PD 80/90 (I)

iv) D'approuver une extension d'une nouvelle année du projet PD 60/89 (M,F,I) et d'autoriser l'ouverture de crédits supplémentaires au montant de 300 000 dollars pour financer cette extension de l'exécution.

2. Note la décision des Comités permanents d'exécuter l'activité et les activités préalables aux projets ci-après:

- (a) Arguments économiques en faveur de l'aménagement de la forêt naturelle (US\$ 219 000),
- (b) La conférence nationale biologique de Thaïlande (US\$ 90 500),
- (c) Stratégies réalistes de conservation de la biodiversité dans la forêt tropicale humide (US\$ 190 000).

3. Autorise le financement des activités et des activités préalables à des projets susmentionnés pour exécution immédiate.

4. Décide que les projets suivants approuvés aux sessions antérieures du Conseil peuvent être immédiatement exécutés, dès que des fonds d'affectation préalable deviendront disponibles au Compte spécial:

PD 1/87 (M)
 PD 66/89 (M)
 PD 2/87 (F) (financé en partie)
 PD 37/88 Rev.3 Phase II (I)
 PD 43/88 Rev.1 (I)
 PD 48/88 Rev.1 (I)
 PD 49/88 (I)
 PD 65/89 (I)
 PD 67/89 (I)

5. Exhorte les membres d'envisager de financer les projets approuvés pour lesquels des fonds ne sont pas immédiatement disponibles.

6. Invite les membres à envisager de verser au Compte spécial des contributions sans affectation préalable et décide que de telles contributions ne seront affectées à aucun projet approuvé sans l'autorisation préalable du Conseil.

7. Prie le Directeur exécutif de ne ménager aucun effort pour obtenir des fonds pour l'exécution prioritaire du projet PD 55/89 (F) "Recherche-développement accompagnant les opérations d'aménagement de la forêt dense en Côte d'Ivoire: Détermination d'une typologie forestière en fonction d'interventions sylvicoles", et de faire rapport au Conseil à sa neuvième session.